

Date de convocation : 28/11/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quatre décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Colette MORIN, (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET) (3).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Thierry SABOT (2).

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Mission d'assistance pour le lancement d'une opération de renouvellement urbain pour DUNIERES sur l'îlot de l'entrée Nord.

DCM 20241204-5

Vu les études réalisées dans le cadre de la revitalisation du centre bourg de DUNIERES et l'étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire intercommunal mettant en évidence le besoin d'opérations de renouvellement urbain concernant l'îlot de l'entrée NORD ;

Vu l'accompagnement en assistance à maîtrise d'ouvrage susceptible d'être apporté par l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute Loire pour ce type d'opération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM20231123-4 en date du 23 novembre 2023 décidant de confier à l'Agence d'ingénierie de Département un tel accompagnement ;

Vu le projet de convention d'assistance nouvellement rédigé par l'Agence d'ingénierie actualisant le plan de financement de la démarche ;

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, Ingé43, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat (MDH) et la DDT43, lance une

AR Prefecture

043-214300873-20241204-DCM20241204_5-DE
Reçu le 20/12/2024

nouvelle ingénierie d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain.

L'objectif de cette ingénierie est de faciliter le recours aux outils coercitifs de type RHI et THIRORI (Résorption de l'Habitat Insalubre, Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restructuration Immobilière), outils susceptibles d'intervenir en complémentarité des Opérations d'Amélioration Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et pour les opérations où l'intervention de la puissance publique est nécessaire. Ces dispositifs s'avèrent en effet difficiles d'accès sans ingénierie d'accompagnement.

L'ingénierie comprend deux volets :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Ingé43 et visant à éclairer les collectivités sur les conditions de faisabilité des opérations d'îlot dégradés ou insalubres. Pour ce faire, Ingé43 a recours à un prestataire extérieur retenu après consultation ;
- Une ingénierie d'accompagnement au travers d'une cheffe de projet recrutée par l'Agence et dont la fonction est le pilotage de l'ensemble de la démarche.

Le Conseil Municipal avait déjà délibéré de cet accompagnement lors du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2023.

L'Agence Ingé43 vient d'adresser une nouvelle convention comportant les mises à jour relatives aux financements de l'état (l'ANAH et Fonds Vert) et aux modifications des périmètres de l'études.

Concernant la commune de DUNIERES, le périmètre à étudier est celui de l'entrée Nord.

En application des clés de financement détaillées dans la convention, la participation globale de la Commune s'élèverait, pour 3 ans, à 19 563 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes financiers de la convention et inscrira, lors du vote du prochain budget communal, les crédits correspondants ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer, au nom de la Commune, ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Jean Paul GRANGE

AR Prefecture

043-214300873-20241204-DCM20241204_5-DE
Reçu le 20/12/2024